

Délibération
N° 2019-032

extrait des
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA**

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019 (FISCALITE DIRECTE LOCALE).

Date de la convocation : 08/04/2019

SEANCE DU 12 AVRIL 2019

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le douze avril à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PADOVANI Jean-Jacques.

Présents : M. PADOVANI Jean-Jacques, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, M. ROSSI Alain, M. LEONARDI Bernard, M. COVILLI Pierre-Antoine, Mme GHELARDINI Vanina, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALENTINI Marie-Hélène, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. CORMAT René-Pierre.

Absents : M. NATALI Lucien, Mme LORENZI Thérèse, M. MICALEFF Joël, Mme FILIPPI Augusta, Mme BAFFICO Véronique, M. SALAZAR Frédéric.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 22	Présents : 16	Absents : 6	Représentés : 0
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

Mme SIGURANI Marielle a été nommée secrétaire.

Parallèlement au vote du budget primitif, Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les taux d'imposition 2019 pour les 3 taxes directes locales : Taxe d'habitation, Taxe foncière sur les propriétés bâties, Taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance :

- De l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019,
- Des circulaires afférentes à la fixation des taux

Compte tenu du fait que le produit attendu de la fiscalité directe locale pour obtenir l'équilibre du budget est de **1 202 737 euros**, et qu'il permet de maintenir les taux d'imposition de l'année 2018,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20190412-0152019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2019

Affichage : 19/04/2019



le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

- De reconduire les taux de 2018 :

	Taux 2018	Taux votés pour 2019
Taxe d'habitation	15,95	15,95
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,43	14,43
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	70,96	70,96

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture



Et publication ou notification



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20190412-0152019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2019

Affichage : 19/04/2019



Accusé certifié COMMUNE : **305 SAN MARTINO DI LOTA**
 Réception par le préfet : 19/04/2019
 Affichage : 19/04/2019
 ARRONDISSEMENT : **2B BASTIA**
 TRESORERIE SPL : **TRESORERIE BASTIA AGGLOMERATIO**



**TAUX
FDL
2019**

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2018 ¹	Taux d'imposition communaux de 2018 ²	Taux d'imposition plafonnés 2019 ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 ⁴	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) ⁵
Taxe d'habitation.....	4 575 499	15,95	>>>	4 715 000	752 043
Taxe foncière (bâti).....	3 022 569	14,43	>>>	3 112 000	449 062
Taxe foncière (non bâti).	2 381	70,96	>>>	2 300	1 632
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : ⁴				>>>	
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : ^{4b}				>>>	
Total :					1 202 737

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2019 ⁵

1267854 - 65117 - - - - - - - -
⁶ Produit nécessaire à l'équilibre du budget Total allocations compensatrices ⁷ Produit taxe additionnelle FNB ⁸ Produit des IFER ⁹ Produit de la CVAE ¹⁰ TASCOM ¹¹ DC RTP
 + = 1202737 +
¹¹ Versement GIR ¹¹ Prélèvement GIR ¹¹ Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) ^{4b} Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires

2. CALCUL DES TAUX 2019 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

	Taux de référence de 2018 (col.2 ou 3) ⁶	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE ¹² ⁷	Taux de référence 2019 (col.6 x col.8) ⁹	3. TAUX VOTES ¹² ¹⁰	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 ⁵ ¹¹	Produit correspondant (col.10 x col.11) ¹²
Taxe d'habitation.....	15,95	$\frac{1202737}{1202737} = 1$ (6 décimales)	15,95	15,95	4 715 000	752 043
Taxe foncière (bâti).....	14,43		14,43	14,43	3 112 000	449 062
Taxe foncière (non bâti).	70,96		70,96	70,96	2 300	1 632
CFE.....	>>>					
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2019 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :					Produit fiscal attendu	1202737

A BASTIA
 Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
 MARIE-HELENE BOVERY
 le 11 MARS 2019

Le préfet,
 le

A San Martino di Lota le 12/04/2019
 Le maire,

Accusé certifié en date du 19/04/2019
COMMUNE : 305 SAN MARTINO DI LOTARéception par le préfet : 19/04/2019
ARRONDISSEMENT : 2B BASTIAAffichage : 19/04/2019
TRESORERIE SPL : TRESORERIE BASTIA AGGLOMERATIO

N° 1259 COM (2)

TAUX
FDL
2019

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ¹³

Taxe d'habitation :	63 215
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	778
b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	0
Taxe foncière (non bâti) :	1 124
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Réduction des bases des créations d'établissements	0
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Autres allocations	
Dotation pour perte de THLV :	0

2. BASES NON TAXEES ¹⁴

Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	5 095
3. CVAE ¹⁵	
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégrévée	
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES IFER ⁸

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz – Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX ¹⁶

	Taux moyens communaux de 2018, au niveau		Taux plafonds 2019 ¹⁵	Taux 2018 des EPCI ¹⁶	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2019 (col.15 – col.16) ¹⁷	MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE ¹⁷		Taux de CFE perçue en 2018 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
	national ¹³	départemental ¹⁴				Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale	
Taxe d'habitation.....	24,54	28,47	71,18	10,96000	60,22	>>>	>>>	24,39
Taxe foncière (bâti).....	21,19	16,17	52,98	>>>	52,98	Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2018 :		
Taxe foncière (non bâti).	49,67	67,39	168,48	3,07000	165,41	national	communal	
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

DIMINUTION SANS LIEN

¹⁸Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés